



Le 5 février 2015

À toutes les parties intéressées de la Commission,

Objet : Document de travail du Comité sur les opérations, les procédures et les processus de la Commission du droit d'auteur

Le 26 novembre 2012, la Commission du droit d'auteur demandait à un comité spécial d'examiner les opérations, les procédures et les processus de la Commission en vue d'en augmenter l'efficacité et la productivité. Le comité a décidé de traiter d'abord des questions suivantes, au sujet desquelles il croyait possible d'apporter des améliorations importantes dans un délai relativement court :

- la détermination et la communication des questions à régler dans une instance tarifaire;
- le processus des demandes de renseignements;
- le traitement confidentiel de l'information.

Le document que je communique aujourd'hui aux fins de consultation publique est le premier préparé par le comité. Il aborde les deux premiers domaines. Le troisième fera l'objet d'un autre document de travail qui sera rendu public à une date ultérieure. Je m'attends à ce que, au fil du temps, le comité aide à examiner en profondeur les processus de la Commission en général, et plus particulièrement la Directive sur la procédure.

Les recommandations que formule le document sont utiles et potentiellement importantes et ce, même si les questions qu'il aborde sont assez pointues. Demander aux parties d'identifier les questions en litige au début du processus devrait entraîner certains gains d'efficacité. Aider les parties à échanger des demandes de renseignements qui ciblent mieux les questions pertinentes devrait contribuer à alléger le fardeau de répondre à ces demandes.

Je remercie les membres du comité, ainsi que son facilitateur, pour leur contribution à la préparation de ce document. Ils sont nommés à l'annexe A du document de travail.

La Commission aimerait recevoir des parties intéressées leurs commentaires sur les questions abordées dans le document de travail. Prière de les adresser par courriel au secrétaire général de la Commission, Gilles McDougall, à l'adresse suivante : gilles.mcdougall@cb-cda.gc.ca, au plus tard le **vendredi 6 mars 2015**.

Les commentaires seront affichés sur le site Web de la Commission peu après. On pourra y répondre par courriel, à l'adresse déjà indiquée, avant une date que la Commission établira éventuellement. Les réponses seront aussi affichées sur le site Web de la Commission. Prière de livrer commentaires et réponses dans un format permettant à la Commission d'importer le texte, en tout ou en partie, dans un logiciel de traitement de texte.

La Commission rendra publics les changements qu'elle entend apporter après avoir revu les commentaires et les réponses.

Je remercie à l'avance ceux et celles qui participeront au processus.

Le vice-président et premier dirigeant,


Claude Majeau